

**Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry  
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2017/11/13**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 13 novembre 2017 à 20 h** Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M<sup>me</sup> Anne-Marie Gauthier

M. François Guinois

M<sup>me</sup> Louise Théorêt

M. Michel Taillefer

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2017-11-13-268**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point *4.4 Dépôt du registre public des déclarations des élus – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.*

Adoptée

**2017-11-13-269**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 octobre 2017 se référant sous la cote *1-3-8 Correspondance 2017 – 2017-11*. Il résume les communications ayant un intérêt public.

**2017-11-13-270**

**SOIRÉE PRÊT D'HONNEUR 2017 DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE – DIOCÈSE DE VALLEYFIELD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu une correspondance le 2 octobre 2017 de la Société Saint-Jean-Baptiste du Diocèse de Valleyfield concernant le Prêt d'Honneur 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire participer à cet évènement-bénéfice en permettant à un élu de représenter la Municipalité au cout de 60 \$ le couvert ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au budget au poste 02 13003 970 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat de 1 billet au cout de 60 \$ chacun pour permettre à 1 élu d'assister au banquet « *Soirée Prêt d'honneur 2017* » de la *Société Saint-Jean-Baptiste — Diocèse de Valleyfield* qui se tiendra le 18 novembre 2017. Le cout du billet des conjoints(e)s, s'il y a lieu, sera payé par le membre du conseil concerné.
- Que le montant soit pris au poste 02 13003 970.

Adoptée

2017-11-13-271

#### **DON À CENTRAIDE SUD-OUEST DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu une correspondance le 11 octobre 2017 de Centraide Sud-Ouest du Québec concernant la campagne de souscription 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire participer à cette campagne de souscription 2017-2018 en remettant un don de 250 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au budget au poste 02 13003 970 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que le conseil municipal accorde à Centraide Sud-Ouest du Québec un don de 250 \$ dans le cadre de la campagne de souscription 2017-2018 ;
- Que le montant soit pris au poste 02 13003 970.

Adoptée

2017-11-13-272

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Adoptée

#### **DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, l'ensemble des élus municipaux ont déposé devant le conseil municipal, leur divulgation d'intérêts pécuniaires.

2017-11-13-273

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-02-06-036 nommant M. Michel Taillefer maire suppléant du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 octobre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers seront nommés maire suppléant à tour de rôle au cours du présent mandat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que M. Réjean Dumouchel, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 aout 2018 ;
- Qu'il soit autorisé, en l'absence de la mairesse, à signer les documents relatifs à l'administration ;
- Qu'il soit désigné substitut de la mairesse au conseil de la MRC Beauharnois-Salaberry au cours de la même période.

Adoptée

2017-11-13-274

**FORMATION « RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS ET COMPORTEMENT ÉTHIQUE » POUR LES ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

**CONSIDÉRANT** cette loi prévoit, à l'article 15, que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a déjà participé doit participer à une formation sur l'éthique et la déontologie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au budget au poste 02 11000 454 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Guinois

- Que mesdames Anne-Marie Gauthier et Louise Théorêt ainsi que monsieur François Guinois, conseillers, participent à la formation « le comportement éthique » le 25 novembre 2017 à Vaudreuil-Dorion au cout de 245 \$ par participant ;
- Que mesdames Anne-Marie Gauthier et Louise Théorêt, conseillères, participent à la formation « les rôles et responsabilités des élu(e)s » le 9 décembre 2017 à Vaudreuil-Dorion au cout de 315 \$ par participant ;
- Que monsieur François Guinois, conseiller, participe à la formation « les rôles et responsabilités des élu(e)s » le 20 janvier 2018 à Saint-Urbain-Premier au cout de 330 \$ ;
- Que le montant soit pris au poste 02 11000 454.

Adoptée

**AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2017 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 272-2013**

Réjean Dumouchel, conseiller, présente un avis de motion à savoir qu'un règlement sera adopté par le conseil municipal remplaçant le règlement 272-2013 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

2017-11-13-275

**ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2017 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 272-2013**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le projet de règlement numéro 340-2017 remplaçant le règlement 272-2013 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par Réjean Dumouchel, conseiller, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que le conseil municipal adopte le projet du règlement numéro 340-2017 remplaçant le règlement 272-2013.

Adoptée

2017-11-13-276

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-01-09-006 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-01-09-006 adoptée le 9 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élections du 5 novembre 2017 et les nouveaux conseillers aux districts 1, 2 et 3 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Guinois

- Que la résolution 2017-01-09-006 soit modifiée afin de nommer pour l'année 2017 comme représentant de la Municipalité aux comités municipaux suivants, en remplacement des conseillers 1, 2 et 3 :

Comité des loisirs et du camp de jour :

M. Réjean Dumouchel et Mmes Anne-Marie Gauthier et Louise Théorêt

Comité de la voirie et de la signalisation :

MM. François Guinois, Mario Archambault et Michel Taillefer

Comité service incendie Saint-Stanislas-de-Kostka :

Mme Louise Théorêt, MM. Réjean Dumouchel et Mario Archambault

Comité des mesures d'urgence pour la protection civile :

Mme Louise Théorêt

Comité du Transport adapté aux personnes handicapées :

M<sup>me</sup> Caroline Huot

Comité consultatif d'urbanisme :

MM. Réjean Dumouchel et Michel Taillefer. M. François Guinois est nommé substitut.

Comité de la bibliothèque municipale :

Mmes Louise Théorêt et Anne-Marie Gauthier

Comité « Police de proximité » :

M. Michel Taillefer

Comité Environnement/Lac St-François :

M. François Guinois

Comité Immeubles (bâtiments, parcs) :

MM. Réjean Dumouchel et François Guinois

Comité de suivi « Politique familiale et Municipalité amie des aînés » :

M. Réjean Dumouchel et Mme Anne-Marie Gauthier

Comité des ressources humaines :

MM. Réjean Dumouchel et Mario Archambault

Adoptée

2017-11-13-277

**ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2018 — SÉANCES ORDINAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances se tiendront le lundi, sauf exception, à 20 heures à la salle du conseil située au Centre municipal :

8 janvier 2018	5 février 2018	5 mars 2018
9 avril 2018	7 mai 2018	4 juin 2018
9 juillet 2018	6 août 2018	Mardi 4 septembre 2018
1 <sup>er</sup> octobre 2018	5 novembre 2018	3 décembre 2018

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

2017-11-13-278

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL — PÉRIODE DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a un manuel de l'employé servant d'entente de travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce manuel prévoit, au point 2.4, les modalités concernant le congé de la période des Fêtes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la fermeture du bureau municipal du 22 décembre 2017, 12 h, au 5 janvier 2018 inclusivement.

- Que l'information soit transmise à la population par le Stan-Info et le site Internet.

Adoptée

2017-11-13-279

#### **NOMINATION DE GARDE-FEUX**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-11-07-298 adoptée le 7 novembre 2016 nommant MM. Michel Sauvé et Éric Décoste garde-feux pour l'année 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler ce mandat pour l'année 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que MM. Michel Sauvé et Éric Décoste soient nommés garde-feux pour l'année 2018.

Adoptée

2017-11-13-280

#### **AUTORISATION DE CHANGEMENT – LOIS2017-06-001**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de la surface du terrain de tennis;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des travaux sur la surface, des travaux de nivèlement et de resurfaçage de l'entrée menant au terrain du tennis s'avéraient nécessaire;

**CONSIDÉRANT** l'avis de changement d'Asphalte Major et fils inc. au cout de 14 265 \$ avant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 70150 522;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte l'avis de changement d'Asphalte Major et fils inc. au cout de 14 265 \$ avant les taxes;
- Que le montant de cette dépense provienne du 02 70150 522.

Adoptée

2017-11-13-281

#### **MANDAT — ENTRETIEN ÉCLAIRAGE DE RUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu les prix pour l'entretien de l'éclairage de rue;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Technivolt électrique inc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité accorde à Technivolt électrique inc. le mandat d'entretien de l'éclairage de rue selon la description annexée à la proposition.

Adoptée

2017-11-13-282

#### **ADJUDICATION DU CONTRAT – REVÊTEMENT DU GARAGE MUNICIPAL REV2017-10-001**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire procéder à la préparation avant l'isolation des murs du garage municipal, du recouvrement intérieur et certain aménagements des murs après isolation du garage municipal ;

**VU** l'article 936 du Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé l'administration de la municipalité à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le revêtement du garage municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'envoi du devis d'appel d'offres sur invitation en date du 5 octobre 2017 auprès de trois soumissionnaires ;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenu le jeudi 26 octobre 2017 à 11 h 05 en la salle de conférence de la municipalité, et ce, conformément au Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat d'ouverture des soumissions est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Rénovation David Loiselle inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 22 30 000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjuge le contrat pour le revêtement du garage municipal REV2017-10-001 à l'entreprise Rénovation David Loiselle pour un montant de 26 000 \$ plus les taxes applicables ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

2017-11-13-283

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D-2017-10**

**Identification du site concerné** : 190, chemin du Canal

##### **Nature et effet :**

Dans le cadre de la vente de la propriété, permettre la réduction de la marge latérale nord du garage détaché à un minimum de 64 centimètres au lieu de 1 mètre tel que requis à l'article 39, permettre la réduction de la marge latérale sud de la maison à un minimum de 1m39 au lieu de 2 mètres, réduire la marge des appareils électriques à un minimum de 89 centimètres au lieu de 1m50 tel que requis à l'article 94.3 et réduire la marge arrière à un minimum de 9m05 au lieu de 10 mètres, tel que requis à la grille des usages et normes de la zone H-21, comme prescrit à la grille « H-21 » des usages et normes de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, le tout faisant partie intégrante du règlement de zonage 146-2002 et ses amendements.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a donné avis sur la demande de dérogation mineure D-2017-10 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est jugée mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte aucun préjudice aux immeubles adjacents;

**CONSIDÉRANT QUE** les voisins ne se sont pas opposés à ladite demande de dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la demande de dérogation mineure D-2017-10 soit acceptée.

Adoptée

2017-11-13-284

#### **REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION — HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 2006-254 du 5 septembre 2006, 2007-024 du 5 février 2007, 2009-278 du 9 novembre 2009, 2010-255 du 7 septembre 2010, 2011-212 du 6 septembre 2011, 2012-254 du 5 novembre 2012, 2013-203 du 9 septembre 2013, 2013-281 du 2 décembre 2013, 2014-324 du 3 novembre 2014, 2015-373 du 2 novembre 2015 et 2016-11-07-307 du 7 novembre 2016 relatives à la politique concernant l'indemnité pour les non-résidents utilisant l'*Aréna régional de Huntingdon* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'*Aréna régional de Huntingdon* exige des non-résidents un montant de 425 \$, taxes incluses, pour l'inscription au patinage artistique ou au hockey mineur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer à l'*Aréna régional de Huntingdon*, sur présentation de la liste officielle des inscriptions, un montant de 425 \$, taxes incluses, pour la saison 2017-2018, à tout jeune de la municipalité qui est inscrit au patinage artistique ou au hockey mineur à l'*Aréna régional de Huntingdon*.

2017-11-13-285

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – CONCERT DE NOËL FAMILIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à proposer aux citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka un concert de Noël familial offert par l'Orchestre à Vents du Suroit, agrémenté d'animations avec le Père Noël et la fée des étoiles. ;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux de ce projet sont de consolider et renouveler les populations ainsi que d'animer et promouvoir le milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet rencontre plusieurs objectifs soit assurer le renouvellement des populations, dynamiser la vie sociale et culturelle ainsi que soutenir et stimuler le développement des activités à la population.

**CONSIDÉRANT QUE** le cout global du projet est évalué à 1 225 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka contribue au montant de 367,50 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Guinois

- D'autoriser monsieur Maxime Boissonneault, directeur général, et madame Mélanie Roux, directrice des services aux citoyens, de la culture et des communications, au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, à faire une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour une somme de 857,50 \$.

Adoptée

2017-11-13-286

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – RÉFECTION ENTRÉE TERRAIN DE TENNIS ET SKATE PARC**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise la réfection de l'entrée du terrain de tennis et du skate parc afin de répondre aux actions adoptées dans le plan de revitalisation et dans la politique familiale et municipalité amie des aînés. Plus particulièrement, nous souhaitons atteindre l'objectif d'offrir à nos citoyens des activités intergénérationnelles et briser l'isolement par une participation citoyenne active ;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux de ce projet sont d'animer et promouvoir le milieu et de consolider et développer la proximité des services ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre projet permet de dynamiser la vie sociale, de soutenir et de stimuler l'offre d'activités offertes à notre population ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cout global du projet est évalué à 14 976,46 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka contribue au montant de 4 493,93 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- D'autoriser monsieur Maxime Boissonneault, directeur général, ainsi que madame Marie-Christine Giroux, coordonnatrice aux loisirs et aux événements, au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, à faire une demande de soutien financier au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour une somme de 10 482,53 \$.

Adoptée

**INFORMATIONS**

M<sup>me</sup> Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que le conseil municipal travaille à la préparation du budget 2018 et que des rencontres de travail sont prévues. L'adoption du budget 2018 se fera au cours d'une séance extraordinaire en décembre prochain ;
- Que la deuxième collecte de feuilles mortes se déroulera le jeudi 16 novembre à compter de 7 h pour les secteurs ciblés qui ont déjà reçu leurs sacs de collecte ;
- La collecte des ordures se fera aux deux semaines à partir du 27 novembre prochain. Référez-vous au calendrier des collectes situé à la dernière page de votre Stan-Info ou sur le calendrier se trouvant sur le site Internet de la Municipalité.
- Que depuis cette séance, les projets d'ordre du jour sont maintenant disponibles sur le site internet avant la séance.
- M. Réjean Dumouchel invite les citoyens à l'évènement de l'Association de soccer de Saint-Stanislas-de-Kostka qui se tiendra ce vendredi 17 novembre. En plus d'une dégustation de vin, plusieurs artisans seront présents pour faire déguster et vendre des produits au profit de l'association.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 20 h 30.

(original signé)  
Caroline Huot  
Mairesse

(original signé)  
Maxime Boissonneault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier